États financiers

Au 31 mars 2010

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable; que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*; qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements; qu'elles respectent les autorisations du Parlement; et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute l'Agence.

Le Comité ministériel de vérification de l'Agence est chargé de s'assurer que la présidente reçoit une orientation, une assurance ainsi que des conseils objectifs et impartiaux concernant la pertinence des mécanismes de gestion des risques, de contrôle et des processus de reddition de comptes de l'Agence. De plus, le comité renforce l'indépendance des fonctions de vérification interne. Ses responsabilités en matière de surveillance s'étendent à d'autres secteurs essentiels de la responsabilisation et du contrôle ministériel.

Les états financiers de l'Agence n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

| La Présidente, | Dirigeant principal des finances ministérielles, |
|--|--|
| Madame Suzanne Vinet Montréal, Canada | Pierre Bordeleau |
| Date | |
| 12 Juilet 10 | |

État des résultats (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 (reclassés) |
|--|---------|---------------------|
| | 2010 | (Teclasses) |
| Charges (note 4) | | |
| Compétitivité des entreprises (PME) | 47 181 | 24 965 |
| Positionnement concurrentiel des secteurs et des régions | 40 684 | 33 734 |
| Développement des collectivités | 132 718 | 124 427 |
| Infrastructures | 21 358 | 52 064 |
| Politiques, programmes et initiatives | 5 691 | 5 291 |
| Mesures spéciales d'intervention | 75 551 | - |
| Services internes | 23 422 | 24 489 |
| Total des charges | 346 605 | 264 970 |
| Revenus (note 5) | | |
| Compétitivité des entreprises (PME) | 728 | 628 |
| Positionnement concurrentiel des secteurs et des régions | - | - |
| Développement des collectivités | 165 | 194 |
| Infrastructures | - | - |
| Politiques, programmes et initiatives | - | - |
| Mesures spéciales d'intervention | - | - |
| Services internes | 2 | - |
| Total des revenus | 895 | 822 |
| Coût de fonctionnement net | 345 710 | 264 148 |
| | | |

Information comparative (note 13)

État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|---|---------|---------|
| ACTIFS | | |
| Actifs financiers | | |
| Débiteurs et avances (note 6) | 629 | 756 |
| Prêts (note 7) | 168 852 | 149 024 |
| Total des actifs financiers | 169 481 | 149 780 |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 494 | 549 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 2 391 | 2 006 |
| Total des actifs non financiers | 2 885 | 2 555 |
| Total | 172 366 | 152 335 |
| PASSIF | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 9) | 80 296 | 44 669 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | 1 930 | 1 910 |
| Indemnités de départ (note 10) | 6 576 | 7 246 |
| | 88 802 | 53 825 |
| Avoir du Canada | 83 564 | 98 510 |
| Total | 172 366 | 152 335 |

Obligations contractuelles (note 11)

État de l'avoir du Canada (non vérifié) au 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|-----------|-----------|
| Avoir du Canada, début de l'exercice | 98 510 | 63 389 |
| Coût de fonctionnement net | (345 710) | (264 148) |
| Crédits de l'exercice utilisés (note 3) | 398 055 | 293 421 |
| Revenus non disponibles pour dépenser (note 3c) | (48 368) | (50 618) |
| Variation de la situation nette du Trésor (note 3c) | (25 154) | 50 640 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12a) | 6 231 | 5 826 |
| Avoir du Canada, fin de l'exercice | 83 564 | 98 510 |

État des flux de trésorerie (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|-----------|-----------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net | 345 710 | 264 148 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse | | |
| amortissement des immobilisations corporelles (note 8) | (601) | (912) |
| perte sur l'aliénation et la dévaluation des immobilisations corporelles | (2) | (14) |
| services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12a) | (6 231) | (5 826) |
| Variations de l'état de la situation financière | | |
| diminution des débiteurs et avances | (127) | (240) |
| augmentation (diminution) des charges payées d'avance | (55) | 119 |
| diminution (augmentation) du passif | (34 977) | 39 262 |
| Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement | 303 717 | 296 537 |
| Activités d'investissement | | |
| acquisition d'immobilisations corporelles (note 8) | 1 043 | 812 |
| produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles | (55) | (13) |
| augmentation (diminution) nette des prêts | 19 828 | (3 893) |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement | 20 816 | (3 094) |
| Activités de financement | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | (324 533) | (293 443) |
| | | |

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées) Pour l'exercice terminé le 31 mars

I. Mandat et objectifs

Selon la *Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada* pour les régions du Québec, entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.

Ainsi, l'Agence vise des résultats stratégiques adaptés aux régions et aux collectivités du Québec leur permettant d'accroître leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable et significative, soit : la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) et des régions, la vitalité des collectivités et les politiques, représentation et coopération. Pour atteindre ces résultats stratégiques, l'Agence dispose de sept activités de programme soit :

- Compétitivité des entreprises (PME) afin de stimuler la croissance et la compétitivité des PME, de façon à accroître la productivité, les revenus gagnés et le nombre d'emplois dans les régions
- Positionnement concurrentiel des secteurs et des régions afin d'améliorer la compétitivité internationale des régions en mettant en valeur leur savoir et leurs avantages compétitifs sur la scène internationale
- Développement des collectivités afin de développer une collectivité en regard de ses capacités d'adaptation socio-économique, de soutien à l'émergence de nouveaux entrepreneurs et à la création de petites entreprises, d'attraction de touristes et de rétention de personnes qualifiées
- Mesures spéciales d'intervention afin de faciliter la définition et la mise en œuvre de possibilités de développement et de diversification dans les collectivités touchées par des pertes d'emplois importantes ou des catastrophes naturelles
- *Infrastructures* afin de renouveler et construire des infrastructures publiques de qualité dans les collectivités rurales et urbaines du Québec
- Politiques, programmes et initiatives afin de renforcer les capacités de l'Agence à élaborer ou à participer à la formulation de politiques, de programmes et d'initiatives qui répondent mieux aux besoins des régions du Québec et qui renforcent la pertinence de l'action fédérale en développement régional au Québec

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes administrés pour répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Pour l'Agence, ces groupes sont : Soutien à la gouvernance et à la gestion, Services de gestion des ressources, Services de gestion des biens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) Crédits parlementaires L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'Agence ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- b) Encaisse nette fournie par le gouvernement L'Agence fonctionne au moyen du Trésor qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par l'Agence. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

- d) Revenus Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'opération ou l'activité sous-jacente qui a donné lieu aux revenus s'est produite, sauf pour l'article énoncé ci-après. Les prêts ne sont pas porteurs d'intérêts et en raison de l'incertitude au sujet du recouvrement ultime, les revenus d'intérêts correspondent seulement aux frais imposés sur les montants en souffrance lorsqu'ils sont remboursés.
- e) Charges Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
 - Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice dans laquelle les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
 - Les contributions non remboursables et les contributions à remboursement conditionnel sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert à l'exception des paiements anticipés pour des activités du mois d'avril qui sont comptabilisés comme des charges payées d'avance.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif.
- f) Avantages sociaux futurs
 - (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime de l'Agence sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Agence découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

- (ii) Indemnités de départ: Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- g) Les débiteurs et les prêts sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.
- h) Les contributions remboursables sont des contributions pour lesquelles on s'attend à ce que le bénéficiaire rembourse le montant versé. Selon leur nature, elles sont classées comme des contributions à remboursement sans condition ou des contributions à remboursement conditionnel et sont comptabilisées de façons différentes.
 - (i) Les contributions à remboursement sans condition sont des contributions qui doivent être absolument remboursées. Ces contributions sont consenties sans intérêt par l'Agence et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à titre de prêts à leur valeur nominale. L'Agence n'actualise pas la valeur de ses contributions puisqu'elles ne sont pas assorties de conditions avantageuses suffisamment importantes. Une provision estimative pour la nature irrécouvrable est également comptabilisée.
 - (ii) Les contributions à remboursement conditionnel sont des contributions remboursables en tout ou en partie lorsque les conditions établies dans l'entente se réalisent. Par conséquent, elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière uniquement lorsque les conditions établies dans l'entente sont satisfaites; elles sont alors comptabilisées comme débiteur et en réduction des charges de paiements de transfert. Une provision estimative pour la nature irrécouvrable est comptabilisée.
 - (iii) Les sommes perçues à l'égard des contributions remboursables se sont élevées à 35 476 milliers de dollars au cours de l'exercice 2009-2010 (37 843 milliers de dollars en 2008-2009).

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

- i) Provision pour prêts et débiteurs douteux Les prêts et débiteurs sont considérés comme douteux, si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de récupérer le montant intégral du principal et, s'il y a lieu, de l'intérêt. Une provision est établie pour ramener la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur réalisable nette estimative. La provision est calculée en fonction des résultats obtenus dans le passé. L'Agence a radié une somme de 10 158 milliers de dollars au cours de l'exercice 2009¬-2010 pour des comptes jugés non récupérables et à l'égard desquels toutes les options possibles de recouvrement ont été épuisées (12 120 milliers de dollars en 2008-2009). La radiation d'une dette envers la Couronne ne correspond qu'à une opération comptable et ne libère pas le créancier de son obligation de payer et n'affecte pas le droit de la Couronne d'appliquer des mesures de recouvrement.
- j) Immobilisations corporelles Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

| Catégorie d'immobilisations | Période d'amortissement |
|-----------------------------|--|
| Matériel informatique | 3 à 7 ans |
| Logiciels informatiques | 3 à 6 ans |
| Autre matériel | 5 à 10 ans |
| Véhicules automobiles | 6 à 8 ans |
| Améliorations locatives | Terme du bail |
| Actifs en construction | Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations |

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

k) Incertitude relative à la mesure - La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les provisions pour créances douteuses, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats nets des opérations de l'Agence diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|----------|---------|
| Coût de fonctionnement net | 345 710 | 264 148 |
| Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits | | |
| Ajouter (déduire) | | |
| services fournis gratuitement (note 12a) | (6 231) | (5 826) |
| amortissement des immobilisations corporelles (note 8) | (601) | (912) |
| charges pour les créances douteuses (note 4) | (36 509) | (9 076) |
| ajustement des charges payées d'avance | (59) | 85 |
| perte sur l'aliénation et la dévaluation des immobilisations corporelles | (2) | (14) |
| indemnités de vacances et congés compensatoires | (20) | 52 |
| indemnités de départ | 670 | (1 035) |
| revenus et remboursement des dépenses des exercices précédents | 916 | 835 |
| remboursement des contributions | 4 451 | 7 122 |
| autres | 176 | 719 |
| | 308 501 | 256 098 |
| Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les crédits Ajouter (déduire) | | |
| acquisition d'immobilisations corporelles (note 8) | 1 043 | 812 |
| nouveaux prêts (note 7) | 88 533 | 36 660 |
| autres | (22) | (149) |
| Crédits de l'exercice en cours utilisés | 398 055 | 293 421 |

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

b) Crédits disponibles et utilisés

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|----------|---------|
| Crédits disponibles | | |
| crédit 1 - dépenses de fonctionnement | 55 278 | 48 472 |
| crédit 5 - subventions et contributions | 287 893 | 243 184 |
| montants législatifs | 101 964 | 4 961 |
| | 445 135 | 296 617 |
| Moins | | |
| crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs | (26) | (13) |
| crédits annulés : Fonctionnement et Subventions et contributions | (47 054) | (3 183) |
| Crédits de l'exercice en cours utilisés | 398 055 | 293 421 |

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|---------|----------|
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | 324 533 | 293 443 |
| Revenus non disponibles pour dépenser | 48 368 | 50 618 |
| | 372 901 | 344 061 |
| Variation de la situation nette du Trésor | | |
| ■ variation des débiteurs et des avances | 127 | 240 |
| ■ variation du passif | 34 977 | (39 262) |
| ■ autres ajustements | (9 950) | (11 618) |
| | 25 154 | (50 640) |
| Crédits de l'exercice en cours utilisés | 398 055 | 293 421 |

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

4. Charges

Le tableau suivant donne le détail des charges par catégorie

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|---|---------|---------|
| Paiements de transfert | | |
| Paiements non remboursables | | |
| organismes à but non lucratif | 142 341 | 123 177 |
| autres paliers gouvernementaux | 84 946 | 52 577 |
| industrie | 8 641 | 16 191 |
| Paiements à remboursement conditionnel | | |
| industrie | 17 601 | 13 915 |
| Remboursements facturés de contributions - Exercices précédents | (4 451) | (7 122) |
| Redressements créditeurs, années antérieures | (158) | (704) |
| Sous-total | 248 920 | 198 034 |
| Créances douteuses | 36 509 | 9 076 |
| Total des paiements de transfert | 285 429 | 207 110 |
| Exploitation | | |
| Salaires et avantages sociaux | 46 398 | 42 206 |
| Services professionnels et spéciaux | 5 650 | 6 207 |
| Locations | 3 882 | 3 839 |
| Transports et communications | 2 377 | 2 466 |
| Achats de matériel et mobilier | 668 | 712 |
| Amortissement (note 8) | 601 | 912 |
| Information | 945 | 874 |
| Fournitures et approvisionnement | 575 | 298 |
| Réparations et entretien | 64 | 170 |
| Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles | 2 | 14 |
| Autres | 14 | 162 |
| Total des charges d'exploitation | 61 176 | 57 860 |
| | | l |

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

5. Revenus

Le tableau suivant donne le détail des revenus par catégorie

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|-----------------------------|------|------|
| Intérêts- comptes débiteurs | 639 | 629 |
| Revenus divers | 256 | 193 |
| Total des revenus | 895 | 822 |

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|---|-------|-------|
| Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux (note 12b) | 73 | 456 |
| Débiteurs de l'extérieur | 8 860 | 8 001 |
| Avances aux employés | 20 | 15 |
| | 8 953 | 8 472 |
| Moins : Provisions pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur | 8 324 | 7 716 |
| Total | 629 | 756 |

7. Prêts

Les prêts (contributions remboursables sans condition) sont des paiements de transfert versés à des bénéficiaires admissibles pour la réalisation d'un projet. L'entente de contribution fait état de modalités de remboursement strictes qui déterminent la date et le montant des versements. Généralement, l'échéancier de remboursement ne dépasse pas cinq ans, débutant au plus tard deux ans après la date de fin du projet.

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|---|-----------|----------|
| Contributions remboursables au début de l'exercice | 237 737 | 246 340 |
| Nouvelles contributions versées | 88 533 | 36 660 |
| Remboursements reçus et autres crédits (radiations) | (42 946) | (45 263) |
| Contributions remboursables à la fin de l'exercice | 283 324 | 237 737 |
| Provisions pour la nature irrécouvrable | (114 472) | (88 713) |
| Total | 168 852 | 149 024 |

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

8. Immobilisations corporelles

| Catégorie d'immobilisations | $Sold_{e}$ | $A_{cquisitio}$ | Aliénations / 7 | Solde de | $Sold_{e}$ d_{o} | Amorrice | $^{Ali\acute{e}_{natior}}$ | Solde de clè. | Valeur comptable | Valeur comptable |
|--------------------------------|------------|-----------------|-----------------|----------|--------------------|----------|----------------------------|---------------|------------------|------------------|
| (en milliers de dollars) | | Со | | | Amo | ortisse | ment cu | mulé | 2010 | 2009 |
| Matériel informatique | 1 503 | 32 | (109) | 1 426 | 839 | 225 | (109) | 955 | 471 | 664 |
| Logiciels informatiques | 3 489 | 124 | 69 | 3 682 | 2 877 | 284 | (6) | 3 155 | 527 | 612 |
| Autre matériel | 99 | 14 | (8) | 105 | 45 | 14 | (8) | 51 | 54 | 54 |
| Véhicules automobiles | 513 | 84 | (84) | 513 | 201 | 60 | (27) | 234 | 279 | 312 |
| Améliorations locatives | 282 | 47 | 12 | 341 | 257 | 18 | - | 275 | 66 | 25 |
| Actifs en construction | 339 | 742 | (87) | 994 | - | - | - | - | 994 | 339 |
| Total | 6 225 | 1 043 | (207) | 7 061 | 4 219 | 601 | (150) | 4 670 | 2 391 | 2 006 |

La charge d'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à 601 milliers de dollars (2009 – 912 milliers de dollars).

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

9. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et des charges à payer par catégorie

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|--------|--------|
| Créditeurs ordinaires | 23 968 | 14 942 |
| Salaires et traitements à payer | 543 | 2 098 |
| Charges à payer - créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE) | 54 516 | 27 444 |
| Autres sommes à payer à d'autres ministères (note 12b) | 1 269 | 185 |
| Total | 80 296 | 44 669 |

10. Avantages sociaux

a) Prestation de pension : les employés de l'Agence participent au Régime de pension de la fonction publique qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-2010 les charges s'élèvent à 4 449 milliers de dollars (3 554 milliers de dollars en 2008-2009), soit environ 1,9 fois les cotisations des employés (2,0 fois en 2008-2009).

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

b) Indemnités de départ : l'Agence remet des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|---------|-------|
| Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice | 7 246 | 6 211 |
| Charge pour l'exercice | 476 | 1 480 |
| Prestations versées pendant l'exercice | (1 146) | (445) |
| Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice | 6 576 | 7 246 |

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence donnent lieu à des obligations en vertu desquelles l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 et | Total |
|--------------------------|---------|--------|-------|-------|-------------------------|---------|
| (en milliers de dollars) | | | | | exercices ultérieurs | |
| Paiements de transfert | 286 318 | 48 212 | 7 867 | 7 355 | 22 145 | 371 897 |
| Prêts et avances | 83 752 | 15 534 | 1 186 | - | - | 100 272 |
| Total | 370 070 | 63 546 | 9 053 | 7 355 | 22 145 | 472 169 |

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'Agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, l'Agence reçoit gratuitement des services d'autres ministères (locaux, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'Agence :

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|--|--------------|--------------|
| Locaux | 2 783 | 2 764 |
| Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires Services juridiques | 3 168 280 | 2 809 253 |
| Total | 6 231 | 5 826 |

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives aux fins d'efficacité et de rentabilité de sorte qu'un ministère mène sans frais ces activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de l'Agence.

b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés

| (en milliers de dollars) | 2010 | 2009 |
|---|-------|------|
| Débiteurs – Autres ministères et organismes (note 6) | 73 | 456 |
| Créditeurs – Autres ministères et organismes (note 9) | 1 269 | 185 |

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. À compter de l'exercice clos le 31 mars 2010, les activités liées aux Services internes sont maintenant présentées séparément des autres activités. De plus, l'activité relative aux mesures spéciales d'intervention a été utilisée en 2009-2010 suite à l'adoption du *Plan d'action économique du Canada*.